

Département
Haute-Loire

Arrondissement
Le Puy-en-Velay

Commune
MOUDEYRES

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
16 FEVRIER 2026 A 20H30**

Effectif légal du conseil municipal : 9

Nombre de conseillers présents : 6

Date de convocation : 09.02.2026

Secrétaire de séance : GRAIL Jérôme

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2025
2. Approbation du CFU 2025 Budget Principal
3. Approbation du CFU 2025 Budget Annexe Chaumière des Saveurs
4. Délégation de signature pour la DP 0431442500004
5. Régularisation des emprises de la piste forestière des Vaux
6. Convention de participation à la rénovation du clocher de l'église

QUESTIONS DIVERSES

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

CELLE Éric	GENTES Laurent
CHANAL Fabrice	GRAIL Jérôme
DESCAMPS Véronique	PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : DALENS Gérard, GIROUD Florence, ROUSSET Cédric

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 15 décembre 2025

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

2. Approbation du CFU 2025 Budget Principal

La présidence est donnée et assurée par Mme Véronique DESCAMPS, doyenne de l'assemblée.

Hors de la présence de Monsieur Laurent GENTES, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique Communal pour l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant
A	Réalisation de l'exercice 2025 Recettes-Dépenses	34 387.23
B	Résultats antérieurs reportés de 2024	60 573.86
C	Résultat de clôture = A+B	95 411.09
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
D	Réalisations de l'exercice 2025 Recettes-Dépenses	- 60 243.79
E	Résultats antérieurs reportés de 2024	43 362.39
F	Résultat de clôture = D+E	- 16 881.40
G	Solde des restes à réaliser d'investissement 2025	45 824.90
H	Solde cumulé de la section d'investissement = F+G	28 943.50

3. Approbation du CFU 2025 Budget Annexe Chaumière des Saveurs

La présidence est donnée et assurée par Mme Véronique DESCAMPS, doyenne de l'assemblée.

Hors de la présence de Monsieur Laurent GENTES, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique Chaumière des Saveurs pour l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

	SECTION D'EXPLOITATION	Montant
A	Réalisation de l'exercice 2025 Recettes-Dépenses	8 388.26
B	Résultats antérieurs reportés de 2024	0
C	Résultat de clôture = A+B	8 388.26
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
D	Réalisations de l'exercice 2025 Recettes-Dépenses	- 954.34
E	Résultats antérieurs reportés de 2024	- 7 433.92
F	Résultat de clôture = D+E	- 8 388.26
G	Solde des restes à réaliser d'investissement 2024	0
H	Solde cumulé de la section d'investissement = F+G	- 8 388.26

4. Délégation de signature pour la DP 0431442500004

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme: « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Considérant la déclaration préalable de travaux référencée n° PC 0431442500004 déposée par Mr Gentes Laurent, Maire, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de cette demande préalable de travaux à l'issue de la phase d'instruction.

Hors de la présence de Mr Gentes Laurent, qui ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Mr Fabrice CHANAL, conseiller municipal, en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, et le charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de l'autorisation d'urbanisme à l'issue de la phase d'instruction.

5. Régularisation des emprises de la piste forestière des Vaux

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste forestière au lieu-dit «Les Vaux», la commune de Moudeyres doit procéder à l'acquisition des emprises nécessaires sur plusieurs parcelles privées. Les parcelles concernées sont les suivantes :

Référence cadastrale	Surface emprise (m ²)	Propriétaires
AC 197	88	Mr GENTES Philippe
AC 207	27	Mr GENTES Philippe
AC 178	589	Mr GIRE Jean-Luc
AC 192	79	Indivision PERBET
AC 185	54	Mr PERBET Serge
AC 186	90	Mr PERBET Serge
AC 191	89	Mr PERBET Serge
AC 172	144	Mr et Mme PEYRACHE Michel
AC 180	214	Indivision BADIOU
AC 204	355	Consorts CHANAL
AC 199	573	Indivision GENTES
AC165	195	GF du Val de l'Aubépin
TOTAL	2497	

A cet effet, un document d'arpentage a été établi par la société Geolis, Géomètre-Expert et présenté au conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide le prix d'acquisition à 0,10 € par mètre carré, autorise monsieur le Maire à authentifier les actes administratifs et désigne le Premier adjoint, en qualité de représentant de la collectivité acquéreur, habilité à intervenir à l'acte.

6. Convention de participation à la rénovation du clocher de l'église

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la rénovation du clocher de l'église de Moudeyres, la commune a sollicité une participation financière auprès de la société EDF Power Solutions, propriétaire du Parc Eolien des Barthes.

Cette société a répondu favorablement à cette demande et souhaite participer à hauteur de 7 000 € au projet de rénovation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention proposée par la société EDF Power Solutions et autorise Mr le Maire à signer ladite convention.

Questions diverses

- Réseaux électriques et eau potable : la question du développement des réseaux publics électriques et eau potable est évoquée dans le cadre de la construction du bâtiment agricole de Denis Chanal, route du Fraisse.
- Elections : organisation des élections municipales du 15 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire
Laurent GENTES



A circular official stamp of the commune of Moudeyres is visible behind the signature. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE MOUDEYRES' and '1913-2013'.

Le secrétaire de séance

